

Convocation du 08 janvier 2024

- Délibération projet RPI
- Délibération SIDEC : Maintenance informatique
- Subventions 2024
- Délibération autorisation dépenses investissement
- Délibération caution salle des fêtes
- Délibération contrat personnel communal
- Devis
- Informations et questions diverses

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2024 à 20 h 00

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, THEVENOT Sébastien, MOINE Alexandre, PALANGHI Mathilde, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine, HENRY Damien

Absente excusée : BARATA Virginie

Absent : PINTO Anthony.

Approbation du Procès-verbal du 20 novembre 2023

Nomination secrétaire de séance : Delphine GARDIEN

Projet Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Deux représentants des parents d'élèves sont présents.

Une réunion d'information a eu lieu jeudi avec les parents d'élèves et les enseignantes.

Un courrier récent de la rectrice d'académie confirme que l'école de PARCEY rentre dans le champ d'étude d'un potentiel retrait d'emploi, étant donné les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024. Les observations de la commune sont attendues pour le 29 janvier, pour être soumis aux organismes consultatifs les 1^{er} et 13 février prochains.

Les deux solutions envisageables sont :

- Sans RPI : Trois classes de trois niveaux uniquement à PARCEY, selon une répartition décidée par les enseignantes.
- Avec RPI PARCEY VILLETTE-LES-DOLE GOUX : Sept classes au total, avec classes maternelles à VILLETTE-LES-DOLE et classes élémentaires à PARCEY et GOUX.

L'inquiétude des parents portent principalement sur le transport et la cantine. Ces deux points seront à mettre au point avec le Grand Dole.

Après avoir entendu le point de vue des représentants des parents d'élèves présents et en avoir délibéré, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal avec classes maternelles à VILLETTE LES DOLE et classes élémentaires à PARCEY et GOUX. Les communes prendront en charge les frais de fonctionnement et d'investissement du RPI au prorata du nombre de d'élèves de chaque commune.

SIDEC : Maintenance informatique :

De nouveaux services devant être inclus dans la convention proposée par le SIDEC, la délibération pour la maintenance informatique est reportée au prochain conseil municipal.

Subventions 2024 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2024 :

- Association Parents d'Elèves : 400 euros
- Club de scrabble : 300 euros
- J'Dance : 400 euros
- Anciens combattants : 300 euros

- Souvenir Français : 150 euros
- Football club de GEVRY : 400 euros
- Maison Assistantes Maternelles : 100 euros
- Association Professionnels de Santé Bords de Loue : 200 euros
- Restaurant du cœur : 150 euros
- Secours populaire : 150 euros
- AFM Téléthon : 150 euros
- ABRAPA : 150 euros
- Les Radeliers de la Loue : 100 euros
- CCSVA : 100 euros

Vote : Unanimité

Autorisation dépenses investissement :

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023 soit :
 - Chapitre 21 : 147 410 €

Vote unanimité.

Caution salle des fêtes :

Le Conseil Municipal décide de porter à 1000 euros le montant de la caution demandée pour les locations de la salle des fêtes conclues à compter du 08 juillet 2024.

Contrat personnel communal :

Le Conseil Municipal,

- Décide la prolongation du contrat pour accroissement temporaire d'activité, 1.5 h par semaine en cas de location de la salle des fêtes, pour seconder l'agent chargé du ménage, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.
- Fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 371, majoré 369.
- Autorise MME Le Maire à établir et signer le contrat de travail correspondant .

Vote : Unanimité

Devis :

Le Conseil municipal étudie les devis suivants :

- Pompage curage des avaloirs : Entreprise SANVOISIN Assainissement : En attente de recensement des sites concernés.
- Equipement PPMS pour l'école : E-TECH SYSTEME : En attente d'une éventuelle commande groupée.

Le conseil municipal accepte la prise en charge du logiciel utilisé, notamment pour confectionner le bulletin communal : Coût 314 euros.

Informations et questions diverses :

- Un point est fait sur l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire
- La barrière prévue « Aux rosières » (Ancien chemin de Gevry), pour éviter les dépôts sauvages, est prête à poser.

Séance levée à 22 h 45.

Le Maire,
Céline LABOUROT



A black handwritten signature, which appears to be 'Delphine Gardien', written in cursive.

La Secrétaire,
Delphine GARDIEN